

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 décembre 2007  
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude  
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis  
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis  
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude  
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseau tbc – Modalis**  
 **Adaptation des titres combinés Transgironde / tbc**  
 **Adoption - Décision - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Reconnaissant l'intérêt de la complémentarité des deux modes de transport interurbain et urbain, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, ont exprimé la nécessité de faciliter l'accès aux transports collectifs pour les déplacements « domicile travail – domicile établissements scolaires » en créant en décembre 2003, un titre de transport CAR-BUS qui permet l'accès au réseau Trans-Gironde et au réseau Tbc.

En mai 2005, le titre CAR-BUS a été transposé sur un support unique et est devenu le titre intermodal Modalis accessible aux usagers suivants :

- √ Modalis à destination des scolaires
- √ Modalis tout public hebdomadaire
- √ Modalis tout public mensuel

Les utilisateurs des titres Modalis tout public (hebdomadaire ou mensuel) bénéficient d'une réduction de 25 % pour l'achat simultané des deux abonnements Tbc et Trans-Gironde.

La réorganisation du réseau Trans-Gironde en septembre 2006 avec un rabattement sur les pôles d'échanges du réseau Tbc a dynamisé l'attrait de cette carte. Ainsi, le nombre d'abonnements a été multiplié par trois en huit mois.

Par ailleurs l'évolution du système billettique du réseau Trans-Gironde permet de faciliter la commercialisation des titres de transport, celle-ci pouvant être désormais réalisée tant sur le réseau Tbc qu'à bord des cars interurbains.

Parallèlement à ce dispositif conventionnel, les 3 autorités organisatrices mènent une étude de faisabilité d'une tarification intermodale dont la 3<sup>e</sup> phase, prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2008, aura pour objet d'étudier le niveau d'intégration tarifaire susceptible d'être mis en place.

Dans l'attente des résultats de cette étude et compte tenu de la nécessité de faire évoluer le dispositif Modalis en l'adaptant aux besoins nouveaux en matière d'intermodalité, une nouvelle convention jointe en annexe à la présente délibération permet de définir les nouvelles modalités de fonctionnement des titres intermodaux Modalis permettant l'accès aux réseaux départemental et communautaire.

### **Les évolutions proposées :**

Cette nouvelle convention permet d'assurer un dispositif transitoire dans l'attente d'une décision des 3 autorités organisatrices, à l'issue de l'étude précitée, sur de nouvelles évolutions en matière d'intermodalité tarifaire.

#### √ Evolution du titre Modalis à destination des scolaires

Dans la cadre de cette nouvelle convention le Département de la Gironde souhaite une évolution du titre « Abonnement Bordeaux scolaire » de la gamme tarifaire du réseau tbc qui sert de support au titre Modalis.

Ce titre de transport est essentiellement destiné aux scolaires qui habitent hors Communauté urbaine de Bordeaux et qui fréquentent un établissement scolaire situé sur la Communauté urbaine.

Actuellement, le tarif appliqué s'appuie sur le Cité Pass Mensuel (37,60€/mois) dont 10% environ est payé par les familles, le complément est subventionné par le Département de la Gironde (le Département de la Gironde verse à tbc la différence entre la part familiale et le tarif appliqué).

Compte tenu du public concerné (des scolaires), le Département de la Gironde a sollicité la révision à la baisse de l'assiette de compensation qui s'appuyait jusque-là sur un tarif tout public.

Les tarifs « jeunes » appliqués sur le réseau tbc ne comportant pas de critère de résidence sur le périmètre des transports urbains, il apparaît cohérent d'accéder à cette demande du Conseil Général, l'application d'un tarif tout public n'ayant pas de fondement justifié.

Il est donc proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la base de compensation du titre Modalis scolaire s'effectue sur l'abonnement mensuel jeune (26,50 €/ mois). Cette modification induit une perte de recettes pour notre établissement public (estimée à environ 100 000 € /an).

#### √ Mise en place d'un titre Modalis Anciens Combattants

La convention jointe en annexe prend en compte la mise en place d'un titre Modalis à l'attention des Anciens Combattants.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Conseil général a décidé de compenser financièrement les trajets tbc effectués par les Anciens Combattants habitant hors Communauté urbaine de Bordeaux.

L'ensemble des voyages des Anciens Combattants hors Communauté urbaine sera financé par le Département de la Gironde à hauteur du montant du ticket unitaire par voyage (1,30 €) chargé sur les distributeurs de titres.

Pour ce qui concerne les titres Modalis « tout public » (hebdomadaire ou mensuel), les modalités de fonctionnement restent sans changement.

La convention jointe en annexe, associe les autorités organisatrices (Conseil général de la Gironde et Communauté urbaine de Bordeaux) ainsi que l'ensemble des transporteurs du réseau Trans-Gironde et véolia Transport Bordeaux.

**Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **adopter la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la base de compensation du titre Modalis scolaire, versée par le Conseil Général de la Gironde, telle que précisée ci-dessus,**
- **décider de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, d'un titre Modalis Anciens Combattants,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 JANVIER 2008</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008</b></p>
---

M. PIERRE BRANA